

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 8 avril 2026****Séance du 8 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Eric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE.

Procurations : Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Eric DEWULF
Madame Tifenn LIEVIN à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Madame Méghann WILLEMS

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°15/31 – 04/2026

Objet de la délibération : SIDEN SIAN – Désignation d'un grand électeur au titre de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie »

Vu les dispositions du code général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16 ;

Vu les dispositions statutaires du SIDEN SIAN ;

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN SIAN avec transfert de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie » ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du comité du SIDEN SIAN ;

La commune adhère au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Conformément aux statuts de ce syndicat, il convient de procéder **à l'élection d'un grand électeur** appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de Dunkerque.

Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce comité au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

DATE DE CONVOCATION

2 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

10 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

Objet : SIDEN SIAN – Désignation d'un grand électeur au titre de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2026

Objet de la délibération : SIDEN SIAN – Désignation d'un grand électeur au titre de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie »

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Vu la candidature de Madame Dorothée BERTRAND.

Il est procédé à l'élection au scrutin à la majorité absolue.

Votants : 28

Madame Dorothée BERTRAND ayant obtenu 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE), est élue

Comme Grand Electeur appelé à siéger au collège d'arrondissement de Dunkerque ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN SIAN au titre de la compétence « défense extérieure contre l'incendie », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Article 2

Madame le maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à monsieur le Préfet ou monsieur le Sous-Préfet et à monsieur le Président du SIDEN SIAN.

Les protestations contre la décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus


(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



La Secrétaire de séance
Francine MOURIKS



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 10 AVR. 2026

publié ou notifié le

Le Maire, 10 AVR. 2026
Dorothée BERTRAND

